

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2021

Le quatre du mois de mai deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, sous la présidence de M. Ludovic BOUTTET, Maire.

Date de la convocation : 27 avril 2021

Etaient présents : Ludovic BOUTTET, Frédéric BRUSQ, Josiane ARMAND, Gilles SIMON, Vincent MARTINON, Yannick JUNET, Sébastien GAY, Dominique JEOFFROY, Alexiane GUILLOT, Justine ROCHE, Christelle GALICHET.

Secrétaire de séance : M. Vincent MARTINON.

Le compte-rendu de la séance du 6 avril est approuvé sans réserve.

Semaine scolaire 4 jours - Horaires

M. le Maire rappelle la délibération du 30/06/2017 concernant les rythmes scolaires. En plein accord avec les Maires des deux autres communes du RPI, les 24 heures d'enseignement sont réparties sur huit demi-journées, les lundi, mardi, jeudi et vendredi dont les horaires sont les suivants :

	St Georges	Pinay	St Jodard
Lundi - Mardi	8h50-11h50	8h25-11h25	8h35-11h35
Jeudi - Vendredi	13h45-16h45	13h20-16h20	13h10-16h10

Multiservices - choix du candidat

Le site de proximité de St Germain Laval a accompagné la commune pour recruter le futur gérant. Quatre candidats ont été reçus en mairie. Après l'analyse faite par la commission concernée, le conseil municipal a retenu la candidature de M. **Géraud MARTIN**, actuel gérant du Clos de Cervières. Le bail commercial sera rédigé par Maître Poinson, huissier de justice à Feurs.

Attribution de subvention

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 50 € à l'Association Le Colombier - La Blégnière et ne donne pas suite à la demande de l'Association UEC de Nervieux.

Demande de subvention au Département Loire

L'aménagement du chemin des bords de Loire est en cours. Deux panneaux de signalisation seront installés, deux passerelles devront être fabriquées et posées. Le conseil municipal autorise M. le Maire à faire une demande de demande de subvention au Département Loire.

Questions diverses :

- **Bibliothèque** : Alexiane Guillot fait le compte-rendu de la réunion avec les bénévoles de la bibliothèque communale. Il a été décidé de relancer la communication sur la commune pour faire revivre la bibliothèque. Dès septembre, une communication auprès de la population sera faite.
- **Fleurissement** : Une corvée avec les élus est programmée mardi 11 mai pour l'installation des nouvelles jardinières qui ont été données par la ville de Feurs.
- **Potager des Bois Gourmands** : une communication a été faite aux habitants concernant la vente de salades et plants. Nous saluons cette initiative de circuit court si importante aujourd'hui en terme de développement durable.
- Le Conseil municipal ne donne pas suite à l'adhésion du **Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués**.

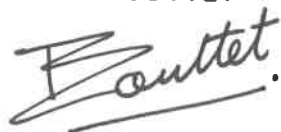
- M. le Maire donne lecture du courrier de la **Chambre d'Agriculture** concernant les demandes d'avis sur le projets de permis de construire dérogatoire en zone A des exploitants agricoles. Les documents et les renseignements à fournir sont téléchargeables sur le site de la chambre d'agriculture ou disponibles en mairie.
- Les travaux de réfection de la salle des fêtes sont en cours. Les néons ont été remplacés par des néons LED moins énergivores.
- Les travaux de l'école sont terminés. Le hall d'entrée a été repeint. Le nouveau cheminement permettra d'avoir une deuxième cour sécurisée par la pose d'une clôture en panneaux rigides. La petite classe deviendra la salle de la garderie et l'actuelle salle de garderie deviendra la deuxième classe.
- Les travaux de l'aménagement global du cimetière sont commencés. Une réunion de chantier aura lieu le mercredi 5 mai à 14 h.
- M. le Maire donne lecture du courrier reçu de la **Région Auvergne Rhône-Alpes** qui a repris en gestion directe depuis janvier 2021 l'organisation des transports scolaires. Les modalités d'inscription seront communiquées, comme chaque année, par la mairie de Pinay aux familles concernées. Le montant de l'inscription reste identique cette année, soit **110 € annuel par élève (jusqu'au 19 juillet)**. Les élèves s'inscrivant à partir du **20 juillet** se verront appliquer une **pénalité de retard de 30 €**. Pour rappel, le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** participe et aide les familles à hauteur de **100 €**.
- La cérémonie de la commémoration du 8 mai est annulée conformément aux instructions ministérielles. Toutefois, le pavoiement aux couleurs nationales des édifices publics est maintenu. Une gerbe sera déposée le 8 mai au monument aux morts par le Maire et quelques élu.e.s.
- M. le Maire donne lecture du courrier reçu de **Mme METTON Marie-Antoinette** par lequel cette dernière entend dénoncer la convention d'autorisation de passage (pont de l'Aix) signée le 27/12/2016 entre le Syndicat Mixte de la retenue du Barrage de Villerest et les communes de St Georges et Nervieux. Après concertation avec la commune de Nervieux, une réponse lui sera adressée.
- M. le Maire donne lecture de la circulaire du 28 avril de la Préfecture donnant tout le protocole sanitaire pour l'organisation des scrutins des 20 et 27 juin des élections départementales et régionales qui se dérouleront à la salle des fêtes.

Fin de la séance : 22h20

Prochaine réunion d'adjoints : Mardi 1er juin à 18 h30

Prochaine séance : Mardi 8 juin à 20 h 00

Le Maire,
Ludovic BOUTTET



Le secrétaire,
Vincent MARTINON